

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND


**N° CP/2015/529 - Technologies de l'information et de la communication - 10  
Convention de financement avec la Région Alsace d'une  
extension de la fibre optique du réseau régional de collecte  
Alsace Connexia entre Schirmeck et Barembach**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe et les modalités de mise en œuvre telles que décrites ci-dessous :
  - maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil et pose de fourreaux, qui seront mis à disposition selon la réglementation en vigueur, par les communes de Barembach et Schirmeck ;
  - maîtrise d'ouvrage du tirage de la fibre optique réalisée dans le cadre de la délégation régionale de service public confiée à Alsace Connexia ;
  - partage de la prise en charge du coût du tirage de cette fibre optique, estimé à 30 000 € HT, à parité entre la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin, ce dernier versera une subvention de 15 000 € à la Région, sous la forme d'un appel de fonds global à la signature de la convention ;
  - finalisation de l'ensemble de l'opération avant la fin de l'année 2015, selon engagement des partenaires et attentes locales ;
- valide la convention de financement annexée.

Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à signer ladite convention.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

